

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif par la société « OESL International » de l'activité Original Equipment Solutions (OESL) de la société « Continental AG ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « OESL International » ;
- **L'activité cible**: «Original Equipment Solutions» (OESL) de la société «Continental AG».

Nature de l'opération :

- Contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Secteur des composants automobiles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 novembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en l'acquisition du contrôle exclusif par la société « OESL International » de l'activité Original Equipment Solutions (OESL) de la société « Continental AG ».

« OESL International » est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'État, division des sociétés, sous le numéro 10268832, et dont le siège social est situé au 3500 S DuPont Hwy, Dover 19901, États-Unis. Il s'agit d'un véhicule d'acquisition dont l'objet est d'acquérir et de détenir les actions de la cible.

L'activité OESL de la société « Continental AG » comprend la recherche, le développement, la production et la vente de produits dans le secteur des composants automobiles, plus précisément dans les domaines des tuyaux et conduites/assemblages de tuyaux automobiles, des systèmes antivibratoires pour automobiles et des produits d'étanchéité automobiles.

« Continental AG » est une société anonyme enregistrée auprès du tribunal cantonal de Hanovre, sous le numéro HRB 3527, et dont le siège social est situé au Continental-Plaza 1, 30175 Hanovre, Allemagne. Continental AG est spécialisée dans la fabrication de pièces automobiles.

Fait à Rabat, le 13 novembre 2025